

## ADMISSION PARCOURSUP IFSI CHU DE BORDEAUX RENTREE 2020

Madame, Monsieur,

Suite à votre confirmation d'inscription à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du CHU de Bordeaux, vous trouverez ci-dessous la liste des dossiers à constituer.

- "DOSSIER ADMINISTRATIF IFSI"
- "DOSSIER MEDICAL" SOUS PLI CONFIDENTIEL

Les documents relatifs à ces dossiers sont à télécharger sur le site [www.chu-bordeaux.fr](http://www.chu-bordeaux.fr) / Rubrique « Etudiants et Formation » / « Institut de formation en soins infirmiers » / « RENTREE 2020 »

Vous devez retourner les dossiers **complets** à l'adresse ci-dessous :

**SECRETARIAT IFSI CHU de BORDEAUX**  
**Site Xavier Arnoz – IMS SUD**  
**Avenue du Haut-Lévêque**  
**33604 PESSAC CEDEX**

### Important :

- Les candidats ayant accepté une proposition d'admission entre le 19/05/2020 et le 12/07/2020 ont jusqu'au **17/07/2020** (cachet de la poste faisant foi) pour adresser l'ensemble des dossiers au secrétariat de l'IFSI.
- Les candidats ayant accepté une proposition d'admission entre le 13/07/2020 et le 23/08/2020 ont jusqu'au **27/08/2020** (cachet de la poste faisant foi) pour adresser l'ensemble des dossiers au secrétariat de l'IFSI.
- Les candidats ayant accepté une proposition d'admission à partir du 24/08/2020 devront adresser l'ensemble des dossiers au secrétariat de l'IFSI **dans les plus brefs délais et au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2020** (jour de la rentrée).

Dans l'attente de vous recevoir,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Claire ROUZAUD-GAY  
Directrice de l'IFSI

IFSI CHU DE BORDEAUX  
Site Xavier Arnoz  
Avenue du Haut-Lévêque  
33604 PESSAC CEDEX  
05 57 62 30 70



**Indiquer sur chaque enveloppe vos nom et prénom et le thème de l'enveloppe.**

Enveloppe "Dossier administratif"	Enveloppe "Dossier médical"
<p>1. <b>Un chèque (libellé à l'ordre du Trésor Public) d'un montant de 175 € correspondant aux droits d'inscription universitaires</b></p> <p>2. <b>Il vous sera demandé, le jour de la rentrée, un chèque correspondant à l'achat des tenues professionnelles et à l'adhésion à l'association des étudiants (le montant vous sera communiqué à ce moment-là)</b></p> <p>3. <b>Extrait du casier judiciaire n° 3</b> à demander par mail : <a href="mailto:cjn.justice.gouv.fr">cjn.justice.gouv.fr</a> ou par courrier Casier Judiciaire National - 44317 NANTES CEDEX 3</p> <p>4. <b>Photocopie de votre titre d'admission (baccalauréat)</b> <b>OU</b> <b>Photocopie du relevé de notes</b> pour les candidats bacheliers diplômés de la session juin 2020.</p> <p>5. <b>Attestation d'admission à télécharger sur le site Parcoursup</b></p> <p>6. <b>Conformément à l'article 54, titre III de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié</b> <b>Un certificat médical</b> établi par un <b>médecin agréé</b> attestant que le candidat présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmier(ère). Ce certificat est obligatoire et ne peut être délivré par votre médecin traitant que s'il figure sur la liste des médecins agréés. La liste des médecins agréés est disponible sur le site internet de l'ARS de votre région. <b><u>Une copie de ce certificat devra être jointe dans le dossier médical.</u></b></p> <p>7. <b>Fiche de renseignements dûment remplie <u>avec une photo agrafée</u></b></p> <p>8. <b>Fiche financement de la formation dûment remplie</b></p> <p>9. <b>Autorisation d'utilisation de la photographie</b></p> <p>10. <b>Fiche de renseignements DRH (avec les pièces à fournir)</b></p> <p>11. <b>Attestation de responsabilité civile couvrant les risques professionnels en stage hospitalier et extra-hospitalier</b></p> <p>12. <b>Dossier de demande de dispense d'UE universitaires.</b> Si vous êtes concerné(e), demande à nous remettre impérativement <b><u>au plus tard le jour de la rentrée.</u></b></p>	<p><b>Préciser sur l'enveloppe "Dossier médical" la mention "Pli confidentiel".</b></p> <p>1. <b>Fiche médicale de vaccination ARS ci-jointe</b> à valider par un médecin. Le protocole de vaccination contre l'hépatite B est rappelé au verso de cette fiche. <b>Attention :</b> les vaccinations doivent être à jour ou en cours au 01/09/2020 pour être autorisé à aller en stage. Une contre indication à la vaccination contre l'hépatite B correspond de fait à une inaptitude à la profession d'Infirmier. <b>Conserver impérativement une copie de la fiche ARS.</b></p> <p>2. <b>Conformément à l'article 54, titre III de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié</b> <b>Un certificat médical</b> établi par un <b>médecin agréé</b> attestant que le candidat présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmier(ère). Ce certificat est obligatoire et ne peut être délivré par votre médecin traitant que s'il figure sur la liste des médecins agréés. La liste des médecins agréés est disponible sur le site internet de l'ARS de votre région. <b>Ces documents peuvent vous être demandés lors des stages.</b></p>

L'inscription universitaire des étudiants en soins infirmiers est obligatoire chaque année et elle est entièrement gratuite.

Cette inscription se fait en ligne selon la procédure qui vous sera transmise par l'IFSI.

Les dates d'ouverture du serveur vous seront indiquées dans les premières semaines de la rentrée.

**Vous devez connaître votre n° INE (Identifiant National Etudiant) ou BEA (Base Elèves Académique). Ce numéro doit être communiqué obligatoirement sur la fiche de renseignements IFSI et vous permettra de vous inscrire à l'Université de Bordeaux.**

Le numéro INE ou BEA est généralement indiqué sur l'ensemble de vos bulletins scolaires, votre certificat de scolarité, mais également sur vos relevés de notes des épreuves du baccalauréat. Un étudiant ayant égaré son numéro d'identification national doit rapidement pour le récupérer, contacter le service de scolarité du premier établissement d'enseignement supérieur qu'il a fréquenté.

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
(DOCUMENT RECTO-VERSO)**

Année de rentrée : **2020**

<b>Nom de famille (naissance) :</b> .....	Sexe :
Nom d'usage : .....	<input type="checkbox"/> féminin
<b>Prénom(s) :</b> .....	<input type="checkbox"/> masculin
Date de naissance : ___/___/___ à : .....	
Département : ..... Nationalité : .....	
N° de sécurité sociale : .....	
<b>Situation familiale :</b>	
<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Vie maritale	

**Coordonnées**

<b><u>Adresse</u></b> ..... ..... .....	 .....
	 .....
<b><u>Adresse mail :</u> ..... @ .....</b>	
<b><u>Adresse durant la formation</u> (si différente) :</b> ..... ..... .....	 .....
	 .....

**Personne à prévenir si nécessaire**

<b><u>Nom (lien de parenté) et adresse:</u></b> ..... .....	 .....
	 .....

## Situation principale avant l'entrée en IFSI

<input type="checkbox"/> Classe de terminale, série ..... <input type="checkbox"/> PACES <input type="checkbox"/> Préparation concours <input type="checkbox"/> Etudes supérieures	<input type="checkbox"/> Emploi dans le secteur hospitalier <input type="checkbox"/> Emploi dans un autre secteur <input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> Autres ( <i>congé maternité, congé sabbatique ...</i> )
---	---

## Scolarité ou activité(s) professionnelle(s) antérieure(s)

	Année 2019	Année 2020	Diplômes obtenus
Parcours scolaire			
Parcours universitaire			
Parcours professionnel (activités, lieux)			

## Inscription Universitaire



<b>Avez-vous déjà été inscrit à l'Université de Bordeaux depuis 2002</b> ( <i>Bordeaux 1, Bordeaux 2, Bordeaux 4, IUT, ESPE</i> ) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, dans quelle Université ( <i>Bordeaux 1, Bordeaux 2, Bordeaux 4</i> ) ? ..... Année de votre 1 <sup>ère</sup> inscription : ..... <b><u>A renseigner impérativement</u></b> : Votre n° étudiant : .....	..... ..... .....

## Titre d'Admission

<input type="checkbox"/> Baccalauréat	Série : ..... Année : ..... Dépt : .....
<input type="checkbox"/> DEAS/DEAP	Année : ..... Dépt : .....
<input type="checkbox"/> Autre	Intitulé : ..... Spécialité : ..... Année : ..... Dépt : .....



**n° INE ou BEA 11 chiffres** .....  
 (*figurant sur le relevé de notes du baccalauréat, bulletins de notes, certificat de scolarité délivré par l'université lors de votre première inscription*)

## FINANCEMENT DE LA FORMATION

### SITUATION A L'ENTREE EN FORMATION

Merci de renseigner tous les champs sans exception.

Année de rentrée : **2020**

<b>Nom de famille (naissance) :</b> ..... <b>Nom d'usage :</b> ..... <b>Prénom(s) :</b> .....	Sexe : <input type="checkbox"/> féminin <input type="checkbox"/> masculin
---	---

#### Bourses sanitaires et sociales du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine



	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
Faites-vous une demande de bourse d'études auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous bénéficié l'an passé des bourses du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#### Emploi



	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
Etes-vous <b>salarié(e), d'un établissement public</b> ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, lequel ? .....		
Si vous êtes <b>Agent CHU Bordeaux</b> , établissement d'origine : .....		
Votre Code Agent : .....	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
Si oui : bénéficiez-vous de la promotion professionnelle hospitalière (PPH) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
bénéficiez-vous d'une prise en charge par un OPCA (FONGECIF, ANFH ...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous <b>salarié(e), d'un établissement privé</b> ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, lequel ? .....		
Si oui : bénéficiez-vous de la promotion professionnelle hospitalière (PPH) ?		
bénéficiez-vous d'une prise en charge par un OPCA (FONGECIF, ANFH ...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Etes-vous inscrit à Pôle Emploi</b> (avec ou sans indemnisation)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, indiquez votre <u>identifiant Pôle Emploi</u> ( <b>obligatoire</b> ) et votre <u>région d'inscription</u> ( <b>obligatoire</b> ) :		
<b>Identifiant Pôle Emploi :</b> ..... <b>Région d'inscription :</b> .....		
<b>Etes-vous indemnisé(e) ?</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous demandeur d'emploi depuis plus d'un an ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous demandeur d'emploi depuis moins d'un an ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si non, votre demande est-elle en cours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## AUTORISATION D'UTILISATION DE LA PHOTOGRAPHIE

Lors de votre inscription administrative, votre photo sera stockée dans un logiciel de gestion de la scolarité.

Elle pourra être également utilisée afin de constituer un trombinoscope à l'usage exclusif des équipes pédagogiques et administratives.

Votre photographie sera conservée durant toute votre scolarité au sein de l'IFSI du CHU de Bordeaux et ne sera en aucun cas communiquée à des tiers, vendue, ou encore utilisée pour un autre usage.

Je soussigné(e), NOM : ..... Prénom : .....

- Autorise l'IFSI du CHU de BORDEAUX à utiliser ma photo pour un trombinoscope à un usage pédagogique
- N'autorise pas l'IFSI du CHU de BORDEAUX à utiliser ma photo pour un trombinoscope à un usage pédagogique

Fait à ..... le .....

Signature

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un message électronique à **l'adresse de votre site d'affectation** : [ifsi.pellegrin@chu-bordeaux.fr](mailto:ifsi.pellegrin@chu-bordeaux.fr) ou [ifsi.arnozan@chu-bordeaux.fr](mailto:ifsi.arnozan@chu-bordeaux.fr)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DRH

*Réservé à l'administration*

PROMOTION **2020-2023**

**CODE AGENT:**

Nom de naissance : ..... Nom d'usage: .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Nom et adresse de la banque : .....

.....

.....

Code banque : ..... .....

Code guichet : ..... .....

Code guichet : N° de compte : ..... .....

N° de Sécurité Sociale de l'étudiant : ..... Clé .....

## PIÈCES À JOINDRE

→ Pièce d'identité (carte identité, passeport)

→ R.I.B. **à votre nom**

### Étudiants avec permis

- photocopie permis de conduire (même si vous ne possédez pas de véhicule)
- photocopie carte grise du véhicule utilisé (noter le lien de parenté du titulaire s'il ne s'agit pas de votre propre véhicule)

**Et** en fonction de la situation :

### Étudiants sans permis

- photocopie attestation d'assurance du véhicule à moteur utilisé (moto, scooter)
- permis en cours (photocopie dès l'obtention)

***cocher selon le cas***

### Étudiants utilisant les transports en commun

- photocopie d'un échéancier avec mention du tarif de l'abonnement appliqué ou justificatif de paiement d'un abonnement mensuel ou annuel (document à fournir à la rentrée scolaire)

## DEMANDE DE DISPENSE D'UNITE(S) D'ENSEIGNEMENT

Concerne les étudiants PACES ayant validé leur année de formation, les infirmiers ayant obtenu leur diplôme à l'étranger, les aides-soignants, les auxiliaires de puériculture, les titulaires de certaines licences ou master (en lien avec le programme de formation infirmière – ex : licence d'anglais, de psychologie,...)

**A RETOURNER PAR COURRIER AU SECRÉTARIAT DE L'IFSI  
AU PLUS TARD LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2020**

**NOM :** .....

**PRENOM :** .....

**DEMANDE DE DISPENSE D'UNITE(S) D'ENSEIGNEMENT SUIVANTE(S) :**

.....  
.....

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat infirmier, les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

### PIÈCES A FOURNIR :

Tous les justificatifs permettant d'apprécier votre demande :

- La copie d'une pièce d'identité
- La ou les copie(s) du ou des diplôme(s) détenu(s)
- Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers

## POUR LES DIPLOMES ETRANGERS

**A RETOURNER COMPLET PAR COURRIER AU SECRÉTARIAT DE L'IFSI  
AU PLUS TARD LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2020**

**NOM :** .....

**PRENOM :** .....

### PRE-REQUIS A L'ADMISSION

#### POUR LES CANDIDATS ETRANGERS

- Parler, écrire et comprendre le français, entretien obligatoire (RDV à prendre par mail : [ifsi.arnozan@chu-bordeaux.fr](mailto:ifsi.arnozan@chu-bordeaux.fr))
- Attestation de niveau de langue B2
- Copie des diplômes étrangers et traduction faite par un traducteur agréé auprès des tribunaux français et une attestation de comparabilité d'études de ce diplôme (ancienne attestation de niveau), délivrée par le centre ENIC-NARIC, attestant de l'équivalence au minimum de niveau IV
- Copie carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité

#### POUR LES INFIRMIERS ETRANGERS

- Référentiel de formation infirmière
- Entretien obligatoire (RDV à prendre par mail : [ifsi.arnozan@chu-bordeaux.fr](mailto:ifsi.arnozan@chu-bordeaux.fr))
- Copie carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité



## Informations pratiques

Vous trouverez ci-après quelques informations vous permettant de mieux appréhender votre formation :

- Un devis de frais de formation
- Un récapitulatif de l'ensemble des inscriptions à effectuer
- Conditions d'indemnisation par Pôle Emploi ou par le Conseil Régional

Vous trouverez également ci-jointe, une plaquette d'information déclinant les modalités de constitution d'un dossier de demande de bourses.

A titre d'information, la nouvelle campagne démarrera le mercredi 3 juin 2020 et se terminera le jeudi 22 octobre 2020.



**CHU**

Hôpitaux de  
**Bordeaux**

**Institut de Formation en Soins Infirmiers**

**Pellegrin et Xavier Arnoz**

**CHU de Bordeaux**

N° SIRET : **26330582300019**

N° Déclaration Activité : **7233P001133**

## **DEVIS DE FRAIS DE FORMATION INFIRMIERE 2020- 2021**

*(sous réserve de modification)*

Date d'entrée en formation : **01 septembre 2020**

Date de fin de formation : **07 juillet 2023** *(sous réserve de modification)*

Durée des études : **3 ans**

Durée hebdomadaire : **35 heures hebdomadaires**

Durée de la formation : **5 100 heures** soit 2 100 h de cours théoriques, 2 100 h en stage clinique et 900 h de travail personnel complémentaire

	<b>Étudiant non salarié</b>	<b>Étudiant salarié*</b>
Droits d'inscription	175 €**	175 €**
Frais annuels de scolarité		6 500 €**
Cotisation Vie Etudiante et Campus (CVEC)	92 €	92 €

\* est considéré comme étudiant salarié celui ou celle dont les frais de formation, d'inscription ou le salaire sont pris en charge, partiellement ou totalement, par son employeur.

La prise en charge peut être directe ou bien transiter par un OPCA (ANFH, FONGECIF, etc).

En revanche, l'étudiant orienté ou pris en charge par Pôle Emploi pour tout ou partie de ses frais n'est pas considéré comme un étudiant salarié et le tarif étudiant doit lui être appliqué.

\*\* **Tarifs au 03/02/2020** soumis à modification et consultables sur le guide tarifaire du CHU de Bordeaux.

Fait à Pessac, le 20 mai 2020

Claire ROUZAUD-GAY  
Directeur de l'IFSI,

IFSI CHU DE BORDEAUX  
Site Xavier Arnoz  
Avenue du Haut-Lévêque  
33604 PESSAC CEDEX  
05 57 62 50 70

## Je rentre à l'IFSI, je dois m'inscrire dans l'ordre à ...

### L'IFSI

1. A l'issue des résultats, **vous confirmez votre inscription** en transmettant par voie postale l'intégralité de votre dossier administratif et de votre dossier médical au secrétariat de l'IFSI.

2. Vous recevrez prochainement un courrier vous précisant les modalités de rentrée.

### AU CROUS

#### 1. Pourquoi ?

Vous devez vous acquitter de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus. (Tarif 2020/2021 : 92 euros) C'est une démarche obligatoire pour vous inscrire dans l'enseignement supérieur. Elle est préalable et indispensable à votre inscription universitaire.

#### 2. Comment ?

Vous devez vous connecter sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

#### 3. Quand ?

Depuis le 2 mai 2019, ouverture des démarches de paiement.  
A l'issue de ce règlement, vous obtiendrez une attestation d'acquiescement de la CVEC qu'il vous faudra produire lors de votre inscription

### L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Inscription obligatoire annuelle et totalement gratuite

#### 1. Pourquoi ?

Dans le cadre de dispositif LMD, le grade Licence est délivré à l'obtention du DE Infirmier  
Inscription aux évaluations des UE universitaires  
Accès à l'Espace Numérique de Travail, bibliothèques, ...

#### 2. Comment ?

\* **Primo-entrants** = étudiants **jamais inscrits** à l'Université de Bordeaux (Bx1, Bx2, Bx4) **depuis 2002**.  
L'université fournit à l'IFSI mon **n° de candidature**. Je relève mon **n°INE** ou **BEA** (Identifiant National Etudiant) sur mon relevé de notes du Baccalauréat. Je m'inscris en suivant la procédure « **1<sup>ère</sup> inscription** »  
\* **Etudiants déjà inscrits** à l'Université de Bordeaux (Bx1, Bx2, Bx4) depuis 2002.  
Je reprends le **n° étudiant** qui m'a été attribué lors de ma 1<sup>ère</sup> inscription à l'Université de Bordeaux et mon n° INE ou BEA. Je m'inscris selon la procédure « Réinscription »

#### 3. Quand ?

Pendant la période d'ouverture du serveur des inscriptions (**mois d'octobre**). L'IFSI précisera les dates aux étudiants. Inscription à renouveler à la rentrée de chaque année de formation.

# Indemnisation Pôle-Emploi ou Rémunération par la Région ou Bourse sanitaire et sociale pendant votre formation dans le secteur sanitaire et social

**Vous avez travaillé avant votre entrée en formation**

## Indemnisation POLE-EMPLOI

**Il est impératif de connaître vos droits aux allocations chômage avant de faire une demande d'aide auprès de la Région.**

Inscription obligatoire à Pôle-emploi ([www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)) avant votre entrée en formation si vous avez déjà travaillé (travail saisonnier, CDD, CDI ...)

**Pour rappel : Possibilité d'ouverture de droits auprès de Pôle-emploi**, si vous avez travaillé 610h au cours des 28 mois qui précèdent la fin de votre dernier contrat de travail (la fin du contrat doit avoir lieu dans l'année qui précède votre inscription).

Vous êtes indemnisé par Pôle-Emploi  
=> **Aucune aide régionale**

Vous n'êtes pas indemnisé par Pôle-Emploi

## Rémunération en tant que stagiaire de la formation professionnelle RÉGION

### **Quelles conditions ?**

- \* vous êtes inscrit dans un institut de formation agréé.
- \* votre institut est situé sur le territoire de la Région.
- \* vous êtes inscrit à Pôle-emploi et vous êtes non indemnisé.
- \* **Pour les formations d'une durée inférieure ou égale à 1 an** (aide soignant, ambulancier par exemple) : **vous devez justifier d'une sortie de la filière initiale depuis plus d' 1 an.**
- \* **Pour les formations d'une durée de plus d'1 an** : **vous devez justifier au minimum de 36 mois d'activités professionnelles à temps plein (4671h) avant votre entrée en formation.**

### **Quel montant ?**

Il s'agit d'une aide mensuelle dont le montant est calculé selon un barème fixé par décret.

### **Comment ça marche ?**

Si vous répondez aux critères, vous devez retirer le dossier de rémunération auprès de votre établissement. Il est à remettre complété à votre établissement de formation qui le transmettra pour instruction à la Région.

**Vous n'avez jamais travaillé avant votre entrée en formation**

## Bourse d'études sanitaires et sociales RÉGION

### **Quelles conditions ?**

- \* vous êtes inscrit dans un institut de formation agréé,
- \* votre institut est situé sur le territoire de la Région,
- \* vous n'êtes pas demandeur d'emploi indemnisé ou ne bénéficiez pas d'une rémunération Région.

### **Quel montant ?**

La Région aligne le montant des bourses du secteur sanitaire et social sur celui de l'enseignement supérieur. La bourse est attribuée sur critères sociaux.

### **Comment ça marche ?**

Si vous répondez aux critères, vous devez déposer votre dossier sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine :

**<https://mes-services.nouvelle-aquitaine.fr>**

*Vous pouvez aussi y réaliser une simulation en ligne.*

**Vous ne bénéficiez ni de l'indemnisation Pôle-Emploi ni de la Rémunération Région**



DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE SUR :

[boursesanitairesociale.fr](http://boursesanitairesociale.fr)



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine



Encourageons aujourd'hui, réussissons demain



► Vous êtes *élève ou étudiant* inscrit dans une école ou un institut de formation dans le domaine social, paramédical ou de santé ?

► Vous souhaitez faire une **DEMANDE DE BOURSE ?**



## Les conditions d'éligibilité et modalités d'attribution

**La Région accompagne les élèves et étudiants pour favoriser leur réussite.**

La Région Nouvelle-Aquitaine propose des bourses d'études sur critères sociaux en faveur des élèves et des étudiants en formations sociales, paramédicales et de santé, afin de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle dans des conditions de vie satisfaisantes et contribuer à leur réussite.

Les bourses régionales proposées sont alignées sur celles du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

L'apprenant doit être éligible aux critères et conditions d'attribution définis par le règlement régional consultable en ligne.

**Qui peut bénéficier d'une bourse ?**

► Les étudiants (sans condition d'âge, ni de résidence) inscrits en formation initiale dans un institut de formation du secteur social, paramédical ou de santé agréé par la Région.

► Cependant, les salariés et demandeurs d'emploi bénéficient des dispositifs qui leur sont ouverts dans le droit commun et financés selon les cas par les OPCA/OPACIF, les employeurs ou au titre de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle par la Région ou Pôle emploi.



## FORMATIONS CONCERNÉES POUR LA RENTRÉE 2020 :

sont concernées les formations suivantes dispensées par une école ou un institut agréé de Nouvelle-Aquitaine :

### FORMATIONS SANITAIRES ELIGIBLES



- >> **Diplôme d'État :**
  - > d'Aide-Soignant,
  - > d'Ambulancier,
  - > d'Auxiliaire de Puériculture,
  - > de Cadre de Santé,
  - > d'Ergothérapeute,
  - > d'Infirmier,
  - > d'Infirmier Anesthésiste,
  - > d'Infirmier de Bloc Opératoire,
  - > d'Infirmier Puéricultrice,
  - > de Manipulateur d'Électroradiologie Médicale,
  - > de Masseur-Kinésithérapeute,
  - > de Pédicure-Podologue,
  - > de Préparateur en Pharmacie Hospitalière,
  - > de Psychomotricien,
  - > de Sage-Femme,
  - > de Technicien de Laboratoire d'Analyse Médicale.

### FORMATIONS SOCIALES ELIGIBLES

- >> **Diplôme d'État :**
  - > d'Accompagnant Éducatif et Social,
  - > d'Assistant de Service Social,
  - > de Conseiller en Économie Sociale et Familiale,
  - > d'Éducateur de Jeunes Enfants,
  - > d'Éducateur Spécialisé,
  - > d'État d'Éducateur Technique Spécialisé,
  - > d'Ingénierie Sociale,
  - > de Moniteur Éducateur,
  - > de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale,
- >> **Certificat d' Aptitude aux Fonctions :**
  - > de Directeur d'Établissement Social,
  - > d'Encadrement et Responsable d'Unité de l'Intervention Sociale.

## Comment est attribuée une bourse régionale ?

### La bourse est attribuée sous conditions de ressources :

- ▶ **du ou des parents** (pour l'étudiant de moins de 26 ans fiscalement rattaché à ses parents ou qui n'est pas indépendant financièrement),
- ▶ **ou de l'étudiant ou du couple de l'étudiant** (pour les étudiants de plus de 26 ans ou indépendant financièrement).

Des **situations particulières relatives aux parents** (parents isolés, parents divorcés/séparés/remariés, etc.) **ou à l'étudiant** (enfants à charge, tutelle, orphelin, rupture familiale, etc.) peuvent être **prises en compte** pour le calcul des ressources.

## Comment déposer une demande de bourse régionale ?

En ligne sur le site : **boursesanitairesociale.fr**

*Vous y trouverez également la possibilité de réaliser une simulation.*



### **1** Saisir votre demande en ligne à partir du 3 juin 2020

▶ **Créez** votre compte utilisateur et votre fiche d'information personnelle.

▶ **Confirmez** la création de votre compte en cliquant sur le lien du mail de confirmation.

**Attention :** Les étudiants bénéficiant déjà d'un compte doivent utiliser les mêmes codes d'accès (par exemple les bénéficiaires d'une bourse 2019/2020).

▶ **Déposez** votre demande d'aide en remplissant le formulaire et joignez les justificatifs via le site (notamment avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019, livret de famille, Relevé d'identité bancaire, pièce d'identité). En fonction de votre situation, d'autres justificatifs pourront vous être réclamés.

▶ À la fin de votre saisie, **VALIDEZ** afin que votre demande soit prise en compte.

Votre institut de formation devra confirmer votre entrée en formation, sur la même application.

### **2** L'attribution de la bourse

La bourse est **attribuée après instruction** de la demande **par la Région Nouvelle-Aquitaine, et la validation électronique de votre institut de formation** confirmant votre entrée en formation. En cas d'admission au bénéfice de la bourse, sont notifiés l'échelon, le montant annuel alloué ainsi que les modalités de versement. En cas de non admission, le rejet motivé de la demande est notifié.

### **3** Le paiement en 10 mensualités

**Le montant annuel de la bourse est accordé pour un parcours complet de formation.**

Pour les formations en cursus partiel, le montant de la bourse est calculé au **prorata** de la durée de la formation.

La bourse est payable au **maximum en 10 versements**, chacun correspondant à 1/10ème du montant annuel de la bourse allouée.



Dates à retenir :

Ouverture  
des DÉPÔTS  
DE DOSSIERS  
à compter du  
3 juin 2020

Fermeture de  
la campagne au  
22 octobre 2020

 LA SAISIE EN DEHORS  
DE CES DATES EST  
IMPOSSIBLE

Le **non-respect de ces dates** limites  
ou de la procédure entraîne  
le **rejet automatique** de  
la demande de bourse.



RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR :

**boursesanitairesociale.fr**

Contact

**RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

Pôle Formation - Emploi  
Direction des Formations Sanitaires et Sociales  
Unité gestion des bourses et des relations aux apprenants

**PLATE-FORME D'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE**

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption  
Tel : 05.49.38.49.38 pour les étudiants  
info-accueil@nouvelle-aquitaine.fr

*Document non contractuel. Seul le règlement régional des bourses sur critères sociaux précise l'ensemble des conditions d'attribution des bourses. Toutefois, ce document est susceptible d'être modifié conformément à la réglementation en vigueur.*

**nouvelle-aquitaine.fr**

# Vous acquitter de la CVEC, une démarche obligatoire pour vous inscrire dans l'enseignement supérieur

## C'est quoi, la CVEC ?

La CVEC est la Contribution vie étudiante et de campus. La loi prévoit qu'elle est collectée par les Crous. D'un montant de 92€ en 2020/2021, on peut y être assujetti·e ou en être exonéré·e en fonction des cas.

- Il est possible de s'en acquitter dès maintenant pour l'année universitaire 2020/2021
- Nous vous conseillons de vous en acquitter lorsque vous êtes sûr·e de votre formation pour l'année 20/21
- L'exonération est automatique sur le site lorsque vous avez reçu une notification d'attribution conditionnelle de bourse

## Une contribution pour faire quoi, concrètement ?

Comme prévu par la [loi ORE](#), précisée par [décret](#), elle doit permettre de créer, consolider et renforcer différents services dans votre établissement et le Crous de votre académie. [Un autre décret](#) en précise l'organisation, tandis qu'[une circulaire](#) détaille la nature des actions possibles.

- **Pour votre santé | Accéder plus facilement aux soins sur le campus et rénover la politique de prévention**
  - > Poursuivre le développement des centres de santé universitaires
  - > Déployer le dispositif des étudiants relais-santé (ERS)
  - > Renforcer l'action des services de santé universitaires dans le domaine de la santé sexuelle (contraception, dépistage des IST...).
- **Pour favoriser l'accompagnement social**
  - > Renforcer l'action sociale des établissements et des Crous.
- **Pour soutenir vos initiatives**
  - > Financer davantage de projets et d'associations étudiantes.
- **Pour développer la pratique sportive sur les campus**
  - > Un meilleur accès, tout au long de l'année, à des activités et des événements sportifs plus diversifiés.
- **Pour faire vivre l'art et la culture dans les établissements d'enseignement supérieur**
  - > Accès à des concerts, des expos, des manifestations culturelles et à des ateliers de pratique artistique tout au long de l'année.
- **Pour améliorer l'accueil des étudiants**
  - > Développer des actions d'accompagnement sur le campus, aménagements et installations pour améliorer le quotidien, etc.

## Une démarche obligatoire

2 cas de figure différents permettent de compléter cette démarche.

- En payant la CVEC car vous y êtes assujetti·e. Son montant est fixé à 92€ pour l'année 2020/2021.
- En étant exonéré·e de la CVEC. Dans ce cas, vous ne paierez rien (voir plus bas « Quels étudiants sont exonérés ? »).

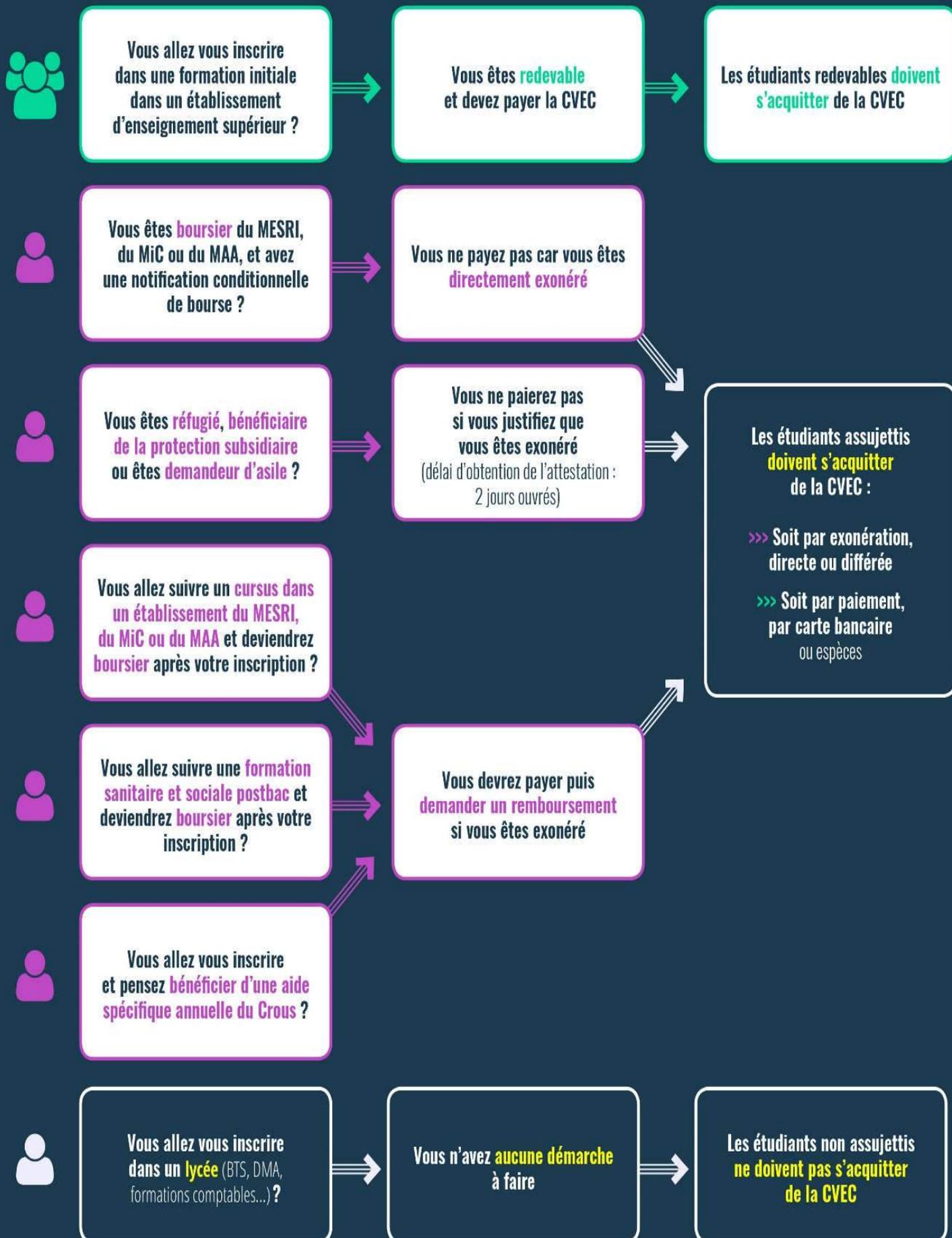
**Dans les deux cas, vous pourrez, à l'issue de la démarche, obtenir une attestation d'acquiescement de la CVEC.**

- Vous devez fournir cette attestation à votre établissement d'enseignement supérieur. Notez bien que votre établissement ne pourra pas finaliser votre inscription sans cette attestation.

## Où dois-je effectuer cette démarche ?

> Sur [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr) | Avant votre inscription dans l'enseignement supérieur

# Quelle est votre situation ?



## DOSSIER MEDICAL

**A METTRE DANS UNE ENVELOPPE A4 INTITULEE « DOSSIER MEDICAL »**

**A RETOURNER COMPLET (nom et prénom au dos de l'enveloppe)**

**PAR COURRIER AU SECRÉTARIAT DE L'IFSI**

**NOM :** .....

**PRENOM :** .....

### PIÈCES A FOURNIR :

- Un certificat médical établi par un médecin agréé (liste délivrée par l'ARS de votre département ou sur internet) attestant que vous possédez les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession.
- La fiche médicale à faire compléter par le médecin traitant
- Une copie du carnet de santé (relevé des vaccinations), attestation des sérologies (hépatite, Rougeole-Oreillons-Rubéole, varicelle)

**Toutes vos vaccinations doivent être à jour ou en cours au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2020.**

L'admission en stage (novembre 2020) est subordonnée à ces conditions vaccinales.

# - Inscription des étudiants en santé - Fiche médicale à valider par un médecin

**Filière universitaire :** ..... **NOM :** ..... **NOM de naissance :** .....  
 Médecine **Prénom :** ..... **Date de naissance :** .. / .. / ....  
 Odontologie **Tél. :** ..... **Email :** .....  
 Pharmacie **ou Institut de formation :** ..... **Département de naissance :** ..... **Code postal lieu de résidence :** .....  
 Sage-femme **Année d'admission :** ..... **Commune de naissance ou pays si né(e) à l'étranger :** .....

Avant votre entrée en formation, vous devez apporter la preuve que vous êtes vacciné(e) contre différents risques infectieux. **Si vous n'êtes pas à jour des vaccinations obligatoires, vous ne serez pas autorisé(e) à aller en stage. Les tableaux suivants devront être complétés par votre médecin sauf si le carnet de vaccination électronique a été créé sur [www.mesvaccins.net](http://www.mesvaccins.net) et validé par un professionnel de santé. Cette fiche devra être communiquée, avec les résultats\*\*, en même temps que votre dossier d'inscription (article L3111.4 du Code de la Santé Publique).**

Si carnet de vaccination électronique créé et validé par un professionnel de santé : code de partage

Le médecin n'a rien de plus à compléter. Joindre uniquement les résultats demandés sous pli confidentiel.

## Diphtérie-Tétanos-Polio (dTP)\* / Diphtérie-Tétanos-Polio-Coqueluche (dTPca)

Rappel dTPca si un vaccin coquelucheux n'a pas été administré dans les 5 dernières années (respecter un délai de 1 mois après le dernier dTP). Lors des rappels à âge fixe (25, 45 et 65 ans), sera réalisé systématiquement un dTPca.

Dernier rappel dTP => Date : .. / .. / .... Nom : ..... Dernier rappel dTPca => Date : .. / .. / .... Nom : .....

## Hépatite B\*

Joindre les résultats sérologiques quelle que soit la date\*\*

**Rappel des conditions d'immunisation :**

- 1) **Ac anti-HBs** > 100 UI/l (quels que soient l'historique vaccinal et l'ancienneté des résultats)
- 2) **Ac anti-HBs** ≥ 10 UI/l et **Ac anti-HBc** négatif (si schéma vaccinal complet)

Les différents schémas complets :

- soit classique (3 doses) : 2 doses à 1 mois d'intervalle, la 3<sup>ème</sup> au moins 5 mois après la 2<sup>ème</sup> dose
- soit à l'adolescence (de 11 à 15 ans) : 2 doses espacées de 6 mois
- soit accéléré (à titre exceptionnel) : 3 doses en 21 jours, rappel à 1 an } avec un vaccin contre l'hépatite B dosé à 20 µg

- Première dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....

- Deuxième dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....

- Troisième dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....

- Injections supplémentaires => Date : .. / .. / .... Nom : .....

=> Date : .. / .. / .... Nom : .....

=> Date : .. / .. / .... Nom : .....

## Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR)

Personnes nées avant 1980 :

- Antécédent de rougeole => Date : .. / .. / ...
- Pas d'antécédent de rougeole ou doute => vaccination 1 dose recommandée sans contrôle sérologique préalable

Personnes nées depuis 1980 :

- => vaccination 2 doses recommandées quels que soient les ATCD

**Schéma vaccinal :**

- Première dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....

- Deuxième dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....

## Varicelle

- Antécédent de maladie
- Pas d'antécédent ou doute

Si pas d'antécédent ou doute => Sérologie à faire  
**Joindre le résultat\*\***

Si sérologie négative => Vaccination recommandée

- Première dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....

- Deuxième dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....

## Méningocoque C

Vaccination recommandée jusqu'à l'âge de 24 ans inclus => Date : .. / .. / .... Nom : .....

## Tuberculose (vaccination non obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019) recueillir uniquement des éléments ci-dessous

### BCG

=> Date : .. / .. / ....

### Test tuberculinique (IDR) quelle que soit la date de réalisation

(une valeur de référence post-vaccinale est indispensable)

- Taille de l'induration en mm :

Je, soussigné Dr \_\_\_\_\_ certifie que les renseignements inscrits ci-dessus sont exacts.

Fait le :

Signature et cachet du praticien :

\* Obligatoire

\*\* Nous vous rappelons que tous les éléments demandés doivent être joints sous pli confidentiel.